

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

Extrait du procès-verbal de la cent vingt-neuvième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 24 janvier 2024, à 16 h, au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, à Chevery.

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-01-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-01-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023;
 - 3.2 Résolution 2024-01-03
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2023;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-01-04
Élection du préfet;
 - 4.2 Résolution 2024-01-05
Élection du préfet suppléant;
 - 4.3 Résolution 2024-01-06
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 – Approbation;
 - 4.4 Résolution 2024-01-07
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023 – Approbation;
 - 4.5 Résolution 2024-01-08
Politique de télétravail;
5. Sûreté du Québec
 - 5.1 Résolution 2024-01-09
Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;
 - 5.2 Résolution 2024-01-10
Priorités du Comité de Sécurité Publique;
6. Résolution 2024-01-11
Demande d'aide financière Éclaire Côte Nord;
7. Résolution 2024-01-12
Colloque en ressources humaines - Service Québec;
8. Fonds d'appui aux projets structurants;

- 8.1 Résolution 2024-01-13
Leon Keats (2276444496) - Achat d'un chariot élévateur télescopique;
- 8.2 Résolution 2024-01-14
Pierce Nadeau (Entreprise de pêche) – Acquisition d'un moteur et d'une remorque pour la pêche au homard;
- 8.3 Résolution 2024-01-15
Association pour le développement du Tourisme (ADT) - Refonte du site web du Musée Whiteley;
- 8.4 Résolution 2024-01-16
Construction Côtière Thomas Inc. - Achat d'équipement;
- 8.5 Résolution 2024-01-17
Noël Monger (Entreprise de pêche) – Acquisition d'un treuil électrique;
- 9. Fonds développement rural;
 - 9.1 Résolution 2024-01-18
Groupe Accessibilité Saint-Augustin - Animaux de compagnie et poupées thérapeutiques dans les établissements de long séjour sur le territoire de la Basse-Côte-Nord: Réconforter et consoler les personnes souffrant d'incapacités intellectuelles et de pertes cognitives;
- 10. Fonds de concertation, commerce et entreprise;
 - 10.1 Résolution 2024-01-19
Fermes Belles Amour - Colloque Engins Fantômes et Table Bioalimentaire Côte-Nord;
- 11. Résolution 2024-01-20
Convention d'aide financière – Programme Aide aux initiatives de partenariat – 2^e avenant;
- 12. Résolution 2024-01-21
Entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent – Maritime et touristique : Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la signature innovation;
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 2024-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la cent vingt-neuvième séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 24 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la cent-neuvième séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 24 janvier 2024.

RÉSOLUTION – 2024-01-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 22 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 22 novembre 2023.

RÉSOLUTION – 2024-01-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 décembre 2023.

RÉSOLUTION – 2024-01-04 ÉLECTION DU PRÉFET

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.26 de la Loi sur l'Organisation Territoriale Municipale stipule que «le préfet est élu, par les membres du conseil, parmi ceux qui sont des maires»;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier établi le processus de mise en candidature et de vote;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont en accord avec l'ouverture de la période de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE les mises en candidatures au poste de préfet sont les suivantes: Madame Dale Roberts Keats propose la candidature de Madame Gladys Driscoll Martin;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont en accord avec la fermeture de la période de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gladys Driscoll Martin accepte la mise en candidature;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Gladys Driscoll Martin en tant que préfète de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 24 janvier 2024 au 31 octobre 2025.

RÉSOLUTION – 2024-01-05 ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier établi le processus de mise en candidature et de vote;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont en accord avec l'ouverture de la période de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE les mises en candidatures au poste de préfet-suppléant sont les suivants: Monsieur Colin Shattler propose la candidature de Madame Dale Roberts Keats;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont en accord avec la fermeture de la période de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE Madame Dale Roberts Keats accepte la mise en candidature;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Dale Roberts Keats en tant que préfète suppléante de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 24 janvier 2024 au 31 octobre 2025.

RÉSOLUTION – 2024-01-06 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2023 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 totalisant 174 400.05 \$.

RÉSOLUTION – 2024-01-07 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2023 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023 totalisant 434 296.81 \$.

RÉSOLUTION – 2024-01-08 POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote de télétravail a été mis en place en juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent souhaite donner la possibilité à ses employés de faire du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a élaboré la présente politique afin de soutenir ses employés et ses gestionnaires dans l'implantation du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE cette politique de télétravail a comme objectif de mettre à la disposition des membres de l'équipe de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent un cadre de référence permettant l'exercice d'activités professionnelles hors du lieu habituel de travail afin de leur permettre de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée tout en continuant de contribuer à l'atteinte des objectifs corporatifs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la politique de télétravail de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent à partir du 24 janvier 2024;

DE REMETTRE une copie à tous les employés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

**RÉSOLUTION – 2024-01-09 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE
PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a pour fonction de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec et que la Sûreté du Québec, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la police, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC pour que la Sûreté du Québec assure des services de police;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objet l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police fournis par la Sûreté du Québec à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul prévues au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec et qu'il est à la charge des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, à signer l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour une durée de 10 ans.

RÉSOLUTION – 2024-01-10 PRIORITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent forme avec le sergent du poste de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent le comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a décidé de revoir les priorités sur lesquelles il travaillera;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ÉTABLIR les 4 éléments suivants en tant que priorités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour le comité de sécurité publique:

- Visibilité, éducation et sensibilisation auprès de la population;
- Les situations d'urgence;
- Accessibilité au territoire;
- Prévenir et lutter les drogues illégales;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Messieurs Denis Chartier, et Luc Leroux, Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION – 2024-01-11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCLORE CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Éclaire Côte-Nord a déposé une demande d'aide financière de 10 000 \$ à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra le financement du projet « *Pour une proximité bienveillante au mieux-être des communautés nord-côtières* » ayant pour objectifs de réaliser une démarche de co-développement et de réseautage sur les services de proximité s'adressant à toutes les organisations qui développent et souhaitent développer de tels services, en plus de tenir un événement régional en petite enfance à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet est évalué à 72 646 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC de la Côte-Nord sera établie selon le pourcentage de répartition du Fonds régions et ruralité (FRR-1);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE VERSER un montant de 1 800 \$ à la MRC de Manicouagan qui versera le montant total de 10 000 \$ à Éclaire Côte-Nord.

RÉSOLUTION – 2024-01-12 COLLOQUE EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICES QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Services Québec – Services aux entreprises tiendra un colloque en ressources humaine le 8 février prochain à Lourdes-de-Blanc-Sablon;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque abordera divers sujets concernant les ressources humaines et les bonnes pratiques pour le bon fonctionnement d'une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce colloque est de bien outiller les petites entreprises de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative sera travaillée en partenariat entre Services Québec, le Centre de service scolaire du Littoral et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Services Québec sollicite la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour une participation financière à cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INVESTIR le montant maximal de 3 000 dollars au Colloque en Ressources Humaines du 8 février 2024 provenant du poste budgétaire « Visibilité et soutien aux événements régionaux »;

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, à signer toute documentation officielle avec Services Québec concernant ce projet.

RÉSOLUTION – 2024-01-13 LEON KEATS (2276444496) / ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Leon Keats (2276444496) a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition d'un chariot élévateur télescopique pour son entreprise de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 105 450 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Leon Keats (2276444496) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$, conditionnellement au respect de la classe suivante: - La preuve d'acceptation du financement du promoteur.

RÉSOLUTION – 2024-01-14 PIERCE NADEAU (ENTREPRISE DE PÊCHE) / ACQUISITION D'UN MOTEUR ET D'UNE REMORQUE POUR LA PÊCHE AU HOMARD

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Pierce Nadeau (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 9 460 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un moteur et d'un treuil électrique pour son entreprise de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 18 920 \$ et contribuera au maintien de 1 emploi.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Pierce Nadeau (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 9 460 \$.

RÉSOLUTION – 2024-01-15 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME (ADT) /REFONTE DU SITE WEB DU MUSÉE WHITELEY

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour le développement du tourisme (ADT) a soumis une demande d'aide financière au montant de 5 250 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 3;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la refonte du site web du musée;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 7 578.21 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Association pour le développement du Tourisme (ADT) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 3 pour un montant de 5 250 \$.

**RÉSOLUTION – 2024-01-16 CONSTRUCTION CÔTIÈRE THOMAS INC. – ACHAT
D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Construction Côtière Thomas Inc a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 247.62 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition des équipements pour l'expansion de son entreprise de construction;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 50 495.24 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Construction Côtière Thomas Inc sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 25 247.62 \$.

**RÉSOLUTION – 2024-01-17 NOËL MONGER (ENTREPRISE DE PÊCHE) / ACQUISITION D'UN
TREUIL ELECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Noël Monger (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 2 995 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un treuil électrique pour son entreprise de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 5 990 \$ et contribuera au maintien de 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Noël Monger (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 2 995 \$.

RÉSOLUTION – 2024-01-18 GROUPE ACCESSIBILITÉ SAINT-AUGUSTIN - ANIMAUX DE COMPAGNIE ET POUPEES THÉRAPEUTIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS DE LONGUE DURÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA BASSE-CÔTE-NORD: RECONFORTER ET CONSOLER LES PERSONNES SOUFFRANT D'INCAPACITES INTELLECTUELLES ET DE PERTES COGNITIVES

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Accessibilité Saint-Augustin a soumis une demande d'aide financière au montant de 7 646.93 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter les animaux de compagnies et les poupées thérapeutiques pour aider et soulager les résidents dans les établissements de soins de longue durée;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 8 496.59 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Groupe Accessibilité Saint-Augustin sous le Fonds de développement rural pour un montant de 7 646.93 \$.

RÉSOLUTION – 2024-01-19 FERMES BELLES AMOUR / COLLOQUE ENGINS FANTÔMES ET TABLE BIOALIMENTAIRE CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de concertation, commerce et entreprise à pour but d'aider au financement de forums (pêche, tourisme, etc.), d'assemblées et de rencontres et

soutenir la croissance des activités commerciales de la Basse-Côte-Nord par la pénétration et l'expansion du marché;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Fermes Belles Amour a soumis une demande de remboursement au montant de 753.17 \$ sous le Fonds de concertation, commerce et entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à participer aux Colloque Engins Fantômes et la Table Bioalimentaire Côte-Nord 2023;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 1 506.33 \$ et contribuera à la création de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande de remboursement de Fermes Belles Amour sous le Fonds de concertation, commerce et entreprise pour un montant de 753.17 \$.

**RÉSOLUTION – 2024-01-20 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME AIDE AUX
INITIATIVES DE PARTENARIAT – 2E AVENANT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications le 1^{er} janvier 2021 qui viendra à échéance le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la convention a pour objet l'octroi, par le ministère de la Culture et des communications à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, d'une aide financière pour la réalisation d'actions figurant au plan d'action qui ne sont pas complétées et pour lesquelles la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent souhaite prolonger la durée de la convention afin de finaliser ces actions;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la culture et des communications accepte d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois soit jusqu'au 30 juin 2025 pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent souhaite réaliser des actions en corrélation avec sa politique culturelle et le cadre de référence de la politique de la culture : action culturelle pour les citoyens; recherche et mise en valeur du patrimoine; tourisme culturel; etc...

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER M^{me} Gladys Driscoll Martin, préfète à signer pour et en son nom, le 2^e avenant – Convention d'aide financière – Programme aide aux initiatives de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications.

RÉSOLUTION – 2024-01-21 ENTENTE SUR LE PROJET « SIGNATURE INNOVATION » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT – MARITIME ET TOURISTIQUE : TRANSFORMER NOTRE RÉALITÉ DANS L’AVENIR GRÂCE À LA SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE le volet Projet « Signature innovation » des MRC vise la réalisation d’un projet concret et innovateur ou d’un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent de développer ou de se doter d’une identité territoriale forte s’articulant autour de sa vision de développement. Il agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions et ruralité (FRR) et avec d’autres programmes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QU’un protocole d’entente dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature et Innovation » a été signé entre le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente, conclue suivant les dispositions de l’article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des PARTIES à l’égard de la réalisation du projet « Maritime et touristique: Transformer notre réalité dans l’avenir grâce à la Signature innovation » dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent désire se positionner comme leader de grands projets d’ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans le domaine d’intervention maritime et touristique en contexte nordique et éloigné;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a pour objectif d’accroître l’activité économique dans le domaine d’intervention retenu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent veut accroître la collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux présents en région;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, à signer pour et en son nom, l’entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent – Maritime et touristique : Transformer notre réalité dans l’avenir grâce à la signature innovation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

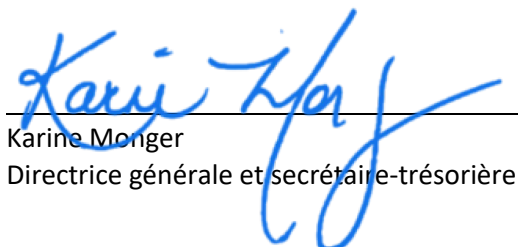
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 17 par Monsieur Colin Shattler, appuyé par Madame Dale Roberts Keats que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière